

Compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2017 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Eric DARBON, Marie Claire DOUAY, Jean-Yves BOUILLLOUX, Christelle BERTOLOTTI, Noël MALLINJOURD,

Excusés : Severine AUBRY CAPOULADE (pouvoir donné à Christian PERRIN), Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER (pouvoir donné à Michel BRUNET), Gilles PEISSON

Absente : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Eric DARBON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 24 mars 2017.

Délibérations :

1. Attribution d'une subvention à Aintrio

M. le Maire a présenté la demande de subvention de Aintrio pour leurs manifestations sur 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a attribué une subvention à cette association.

2. Attribution d'une subvention à l'Agriculture en fête

M. le Maire a présenté la demande de subvention de l'agriculture en fête qui sollicite une participation de la commune pour la restauration du matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de participer à 50% aux frais de restauration du matériel loué aux associations de la commune sur présentation des factures acquittées sur la base d'un montant maximum de participation de 3 000 €.

3. Décision modificative n°1 du budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à réaliser les virements de crédits nécessaires pour les amortissements, les subventions attribuées, et l'acquisition d'un système de sonorisation et de vidéoprotection à la salle des fêtes.

M. Noël MALLINJOURD a demandé s'il était prévu de procéder au rafraichissement de la salle des fêtes au cours du mandat. M. le Maire a indiqué que cela n'avait pas été prévu mais qu'il est possible de faire chiffrer cette demande.

4. Demande de subvention pour l'hôtel de l'Ain

M. le Maire a présenté le programme des travaux qui pourrait être envisagé pour l'Hôtel de l'Ain et son plan de financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet et son financement et autorisé M. le Maire à déposer des dossiers de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

5. Acquisition de la parcelle C 303 au 36 grande rue – annulation de la délibération du 27/01/2017

M. le Maire a indiqué qu'il serait plus opportun pour la commune de procéder directement à l'acquisition de la parcelle C 303 sans avoir recours au service de l'EPF de l'Ain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

6. Adhésion au service commun et au service unifié ADS

M. le Maire a rappelé les conséquences de la loi ALUR et de la création de la communauté d'agglomération du bassin de bourg en Bresse sur les instructions des autorisations d'urbanisme. En effet, à partir du 1^{er} juillet 2017, les services de la DDT n'instruiront plus les dossiers de la commune. La communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse s'est organisé pour offrir ce service aux communes membres via la conclusion d'une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les conventions et autorisé M. le Maire à les signer.

7. Restauration du Triptyque et demande de subvention

M. le Maire a informé le conseil que le triptyque avait été endommagé dans son lieu de dépôt aux archives départementales en raison d'une panne de l'humidificateur. Cette œuvre qui fait partie du patrimoine communal pourrait être réintégré au sein de l'Eglise après sa restauration. Il conviendrait que la commune prenne à sa charge la restauration et sollicite les subventions auprès de la DRAC et du conseil départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la restauration de cette œuvre et son retour par la suite à l'Eglise de Saint Trivier de Courtes et a autorisé le Maire à solliciter les subventions.

8. Projet Eolien de la CNR

M. le Maire a rappelé que la CNR (compagnie nationale du Rhône) avait présenté leur projet Eolien lors d'une réunion le 5 avril 2017.

Après un vote à bulletin secret avec 8 voix pour, 3 contre et 1 abstention, le conseil municipal, a autorisé la CNR à mener l'étude de faisabilité technique et environnementale du projet Eolien et a autorisé M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette étude de faisabilité.

9. Révision du loyer de l'appartement au 6 rue de la République

M. le Maire a présenté la demande de M. Claude MICHEL concernant la révision du montant de son loyer en raison des charges importantes qu'il doit supporter en matière de chauffage. De plus, il souhaiterait que ce bail soit transféré au nom de son commerce.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté la révision du loyer et du transfert du bail et a précisé que le loyer pourrait être réévalué en cas de travaux réalisés par la commune.

10. Création d'un poste d'agent de maîtrise

M. le Maire a présenté la demande du responsable des services techniques concernant la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'a pas approuvé la création de ce poste car l'organisation actuelle ne le nécessite pas.

11. Demande de subvention pour l'acquisition de matériel dans le cadre de l'objectif « zéro phyto »

M. le Maire a proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté.

M. Le Maire a indiqué qu'il faudrait acquérir un desherbeur mécanique et que des subventions pourraient être obtenues auprès de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau.

12. Tarifs du marché hebdomadaire

M. le Maire a proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté.

M. le Maire a informé de la demande des placiers pour créer un tarif pour un abonné mensuel afin d'attirer les commerçants. Cet abonnement mensuel ne donnera pas les droits et obligations des permanents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau tarif du marché hebdomadaire.

13. Conclusion d'un bail emphytéotique pour le domaine des RIVONS

M. le Maire a proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté.

M. le Maire a indiqué qu'il conviendrait de revoir la précédente délibération pour conclure un bail emphytéotique sur l'ensemble du domaine des rivons (parcelles C 520, C 521, C 226, C 227 et C 228).

Les conditions seraient les suivantes :

- Bail de 90 ans
- 15 premières années du loyer payables à la signature du bail sur la base de 1 000 €/an
- Le preneur s'engage à réaliser les travaux de réhabilitation des bâtiments en respectant l'aspect architectural du bâtiment et à entretenir ce bien durant toute la durée du bail
- A l'expiration du bail, l'ensemble du domaine sera restitué à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à conclure ce bail emphytéotique pour le domaine des RIVONS.

14. Mise à disposition de la salle des fêtes pour la coopérative de l'UNION BRESSOR

M. le Maire a proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté.

La coopérative de l'UNION BRESSOR a sollicité la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour leur AG.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté cette mise à disposition gratuite de la salle des fêtes.

Informations diverses

- Le conseil municipal n'a pas souhaité que les journées réalisées dans le cadre des concours soient prises en compte dans les autorisations spéciales d'absence.
- Monsieur le Maire a informé de la vente de la grange de la baisse par le conseil départemental.
- Monsieur le Maire a fait lecture du courrier anonyme reçu en Mairie concernant les effaroucheurs d'oiseaux.

Séance levée à 22H35